

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a lancé un programme de modernisation de son service de collecte et de gestion des déchets.

Ce programme a été élaboré pour vous offrir la meilleure qualité de service possible, au meilleur coût, mais aussi renforcer les changements de comportements en ce qui concerne les déchets et le tri. **Ce programme va entraîner, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, des modifications dans les services de collecte des déchets et de gestion des déchèteries.**

**C'est pourquoi, nous vous recommandons de prêter une attention toute particulière à ce calendrier car les informations, fréquences et jours de collecte qui vous concernent pour l'année 2017 ont évolué.**

Tous les renseignements sur les nouveautés et évolutions des services sont également disponibles sur le site internet et au numéro vert d'assistance de notre prestataire le Groupe Nicollin.

### Ensemble allons plus loin !

Développons le recyclage et la valorisation des déchets sur notre territoire, pour atteindre en 2025 un taux de recyclage de 65% contre 45% actuellement.

➔ [dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr](http://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr)

▶ N° Vert 0 800 596 000

## LES DÉCHÈTERIES

RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS.  
3M<sup>3</sup> MAXIMUM PAR JOUR

### DÉCHÈTERIES FIXES

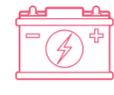
- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : de 9h à 19h, du lundi au samedi
- Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- De 8h30 à 12h le dimanche



TEXTILES



GROS CARTONS



BATTERIES



GRAVATS



MÉTAUX



PNEUMATIQUES  
ET TÔLES  
EN FIBROCIMENT  
(uniquement à  
Sallaumines  
et Pont-à-Vendin)



ENCOMBRANTS  
(MEUBLES, MATELAS,...)



BOIS



DÉCHETS MÉNAGERS  
SPÉCIAUX  
(HUILES, PILES,  
PHYTOSANITAIRES,  
PEINTURES, ACIDES,...)



DÉCHETS  
D'ÉQUIPEMENTS  
ÉLECTRIQUES  
ET ÉLECTRONIQUES



DÉCHETS  
VÉGÉTAUX  
(TONTES DE PELOUSE,  
TAILLES DE HAIES,  
FEUILLES MORTES,...)

**SALLAUMINES**  
(hauteur des véhicules limitée à 2m)  
Rue de Guînes

**PONT-À-VENDIN**  
ZA Canarderie  
Rue Arthur Thomas

**GRENAV**  
ZAL Quadraprac  
(hauteur des véhicules limitée à 2m)  
Rue de Condé

**ATTENTION**, un contrôle d'accès sera mis en place à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017. Vous devrez donc obtenir préalablement un badge d'accès suivant le formulaire ci-joint.

### DÉCHÈTERIE ITINÉRANTE

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février : de 12h à 18h
- Du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre : de 13h à 19h
- Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre: de 12h à 18h



DÉCHETS  
VÉGÉTAUX  
(TONTES DE PELOUSE,  
TAILLES DE HAIES,  
FEUILLES MORTES,...)



MÉTAUX



ENCOMBRANTS  
(BOIS, MATELAS,...)



DÉCHETS MÉNAGERS  
SPÉCIAUX  
(HUILES ALIMENTAIRES,  
PILES, PHYTOSANITAIRES,  
PEINTURES, ACIDES,...)



GRAVATS



PETITS  
APPAREILS  
MÉNAGERS

COMMUNES	DATES	LIEU
Ablain-Saint-Nazaire	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> vendredi	Ancien silo A1, rue Lancino
Aix-Noulette	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi	Rue des Lombards, parking de l'entrepôt d'Aix
Bouvigny-Boyeffles	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> lundi	Place Patoux, parking de la salle des sports
Carency	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mercredi	Parking du stade Boursier, rue d'Ablain
Givenchy-en-Gohelle	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> jeudi	Rue de l'Égalité (près du cimetière)
Gouy-Servins	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> lundi	Place de la Mairie
Servins	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mardi	Place du Jeu de Paume
Souchez	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mercredi	Route de Carency
Villers-au-Bois	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> vendredi	D58 en direction de Carency (près des bornes d'apport volontaire)
Vimy	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> jeudi	Rue du Général Barbot (derrière la plateforme Intermarché)

COLLECTES 2017  
HARNES 1

POUR RECYCLER...  
IL FAUT TRIER!

IMPORTANT  
ÉVOLUTION DES JOURS  
DE COLLECTE

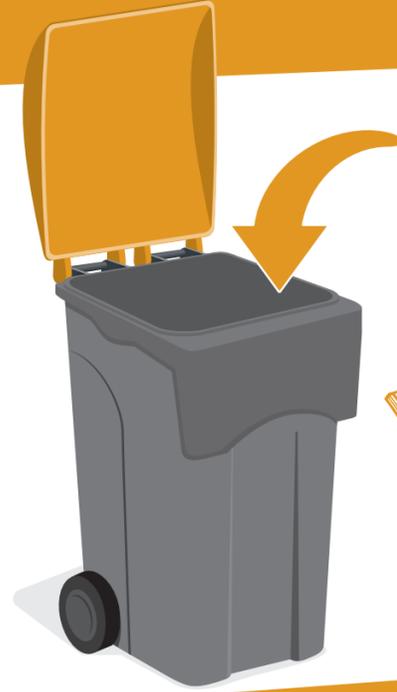
Pour tout renseignement complémentaire,  
n'hésitez pas à contacter le n° vert gratuit

▶ N° Vert 0 800 596 000

<http://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr>

SI VOTRE COLLECTE TOMBE UN JOUR FÉRIÉ, ELLE SERA REPORTÉE AU SAMEDI SUIVANT AUX MÊMES HORAIRES.

## EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES



Une collecte par semaine  
**LE MARDI APRÈS-MIDI  
DÈS 13H00**



**RAPPEL :** les conteneurs doivent être présentés en bordure de trottoir et regroupés par 2.

## EMBALLAGES EN VERRE

Une collecte par semaine  
**LE MARDI  
APRÈS-MIDI DÈS 13H00**



### DÉCHETS NON AUTORISÉS



Pour tenir compte de la mise en place d'une collecte généralisée en apport volontaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la dotation de caissettes vertes est abandonnée. Vous devez utiliser les bornes de collectes aériennes prévues à cet effet.

### PENSEZ AU TRI DU VERRE !



## DÉCHETS VERTS



Du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 septembre 2017  
Une collecte par semaine  
**LE VENDREDI  
MATIN DÈS 6H00**

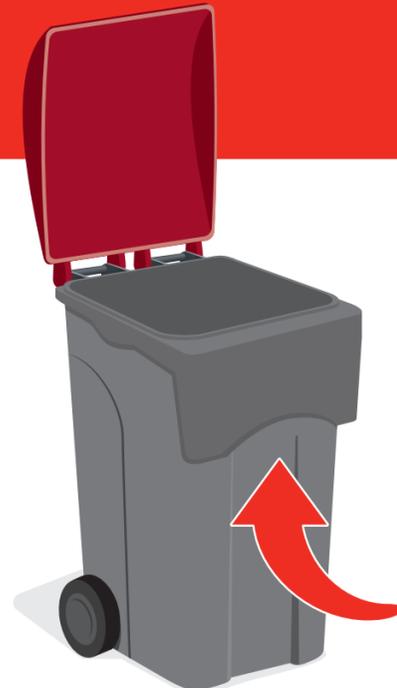
Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2017  
Une collecte tous les 15 jours  
**LES 13 ET 27 OCTOBRE  
LES 10 ET 24 NOVEMBRE**

### PRÉSENTEZ SUR LE TROTTOIR

- **Verdures** (tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes) dans un contenant rigide ou en sacs. Ces derniers, une fois vidés, seront déposés à l'intérieur du contenant.
- **Petits branchages** : maximum 1m20 de long et 10cm de diamètre, fagotés avec une ficelle

**MAXIMUM 1M<sup>3</sup> PAR COLLECTE  
SOIT 10 SACS DE VERDURES DE  
100L OU 1M<sup>3</sup> DE BRANCHAGES  
FAGOTÉS**

## ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Une collecte par semaine  
**LE LUNDI  
MATIN DÈS 6H00**



**RAPPEL :** les conteneurs doivent être présentés en bordure de trottoir et regroupés par 2.

## ENCOMBRANTS



Une collecte par trimestre dès 7h :

- **MERCREDI 18 JANVIER**
- **MERCREDI 19 AVRIL**
- **MERCREDI 19 JUILLET**
- **MERCREDI 18 OCTOBRE**

**MAXIMUM 1M<sup>3</sup> PAR COLLECTE.  
PAS D'OBJET DE PLUS D'1M60  
OU DE PLUS DE 40KG**

Vous pouvez également déposer vos déchets encombrants tous les jours de la semaine à la déchèterie la plus proche !

### DÉCHETS EXCLUS DE LA COLLECTE

Déchets d'équipements électriques et électroniques - gravats - cartons - tout produit chimique (peinture, lasure...) - tôles en fibrociment - pneumatiques - bonbonnes de gaz - vitres, miroirs et fenêtres munies de leurs vitres

À l'occasion du renouvellement de votre mobilier ou de votre équipement électrique n'hésitez pas à demander la reprise de l'ancien usagé.